

ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

Autorisation d'utilisation et publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de **la gestion administrative** (trombinoscope) **et des autres usages internes à l'établissement** (pas de publication sur internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

représentant(s) légal/légaux de (Nom et Prénom de l'élève)

Né(e) le / /

Élève en classe de

Autorise	Finalité/support	Durée	Etendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usages internes à l'établissement	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le MENJ s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et ont le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

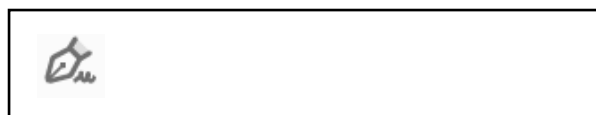
Fait à

Le / /

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)s ou de l'élève si celui-ci est majeur :

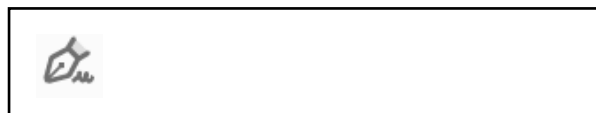
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

.....



Consentement de l'élève mineur :

Signature de l'élève mineur :



* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser au chef d'établissement ou par mail au délégué à la protection des données de l'académie : dpd@ac-clermont.fr
Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.